

## Présentation retraçant les informations financières essentielles (Article L2313-1 du CGCT)

*L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

**Mairie de Bédarieux**  
**34.600 BEDARIEUX**  
M14 - 3.500 à 10.000 Habitants

# Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires :

- annualité
- universalité
- unité
- équilibre
- antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Au cours de l'année, après le vote du budget, la commune peut :

- percevoir de nouvelles recettes
- décider d'engager une nouvelle dépense (travaux urgents, opportunité,...)
- ajuster une dépense
- réduire un chapitre pour en alimenter un autre.

Ces ajustements du budget s'appellent des décisions modificatives ; elles sont votées par le conseil municipal. Le budget 2021 est soumis au vote du conseil municipal le 3 mars 2021.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet de contrôler la gestion de la commune, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. Le compte administratif doit être identique au compte de gestion établi par le comptable. Leur vote se fait consécutivement.

Le budget communal et le compte administratifs sont structurés en deux sections :

**La section de fonctionnement** regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel, subventions aux associations...).

**-La section d'investissement** retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune : travaux, entretien du patrimoine existant

Les dépenses de personnel (chapitre 012) : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail.

Les dépenses générales (chapitre 011) : elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurance, les honoraires, et les animations.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) : il s'agit essentiellement des subventions versées aux associations et les participations.

Les charges financières (chapitre 66) : ce sont les intérêts des emprunts contractés.

Les amortissements et les provisions (chapitre 68) : Cette technique comptable permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation irréversible des biens et de dégager des ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Cette dépense obligatoire, inscrite à la section de fonctionnement, est reportée obligatoirement en crédit à la section investissement.

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) : c'est le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Il est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Ce virement constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement : l'autofinancement.

Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70) : ces recettes proviennent des redevances d'occupation du domaine public et des remboursements de travaux.

Les impôts et taxes (chapitre 73) : il s'agit des impôts locaux, des. Il est proposé de les maintenir au même niveau. Ils n'ont pas augmenté depuis 2011 :

- Taxe foncière (bâti) : 31,73 %
- Taxe foncière (non bâti) : 97,75 %

Les dotations et participations (chapitre 74) : Il s'agit essentiellement de la dotation globale de fonctionnement que l'Etat verse aux collectivités. Elle est divisé en plusieurs parts : dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation. Se trouve également dans ce chapitre les attributions de Grand Orb à la commune.

Les produits de gestion courante (chapitre 75) : correspondent aux sommes encaissées au titre des locations.

Les opérations Ordres - Travaux en régie (042) : il s'agit de la valorisation comptable des travaux réalisés par les agents de la collectivité.

### En Investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement regroupe :

-En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens immobiliers, d'études, de travaux, de matériel, de mobilier, matériel informatique...

Parmi les grands projets de 2021, la commune finance le quartier Saint-Louis, le plan pluriannuel de rénovation des écoles, la place Pasteur...

-En recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus. Ces subventions sont accordées par nos partenaires : Grand Orb, Département, Région, Etat.

# Les finances de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2021

## CA BUDGET PRINCIPAL 2020

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 7 200 526,24	G 7 922 360,94
	Section d'investissement	B 2 220 369,54	H 1 546 970,50

Le résultat de l'exercice fait apparaître :

- Un excédent de 721 834,70 € en fonctionnement
- Un déficit de 673 399,04 € en investissement
- Soit un résultat pour l'exercice 2020 excédentaire de 48 435,66 €

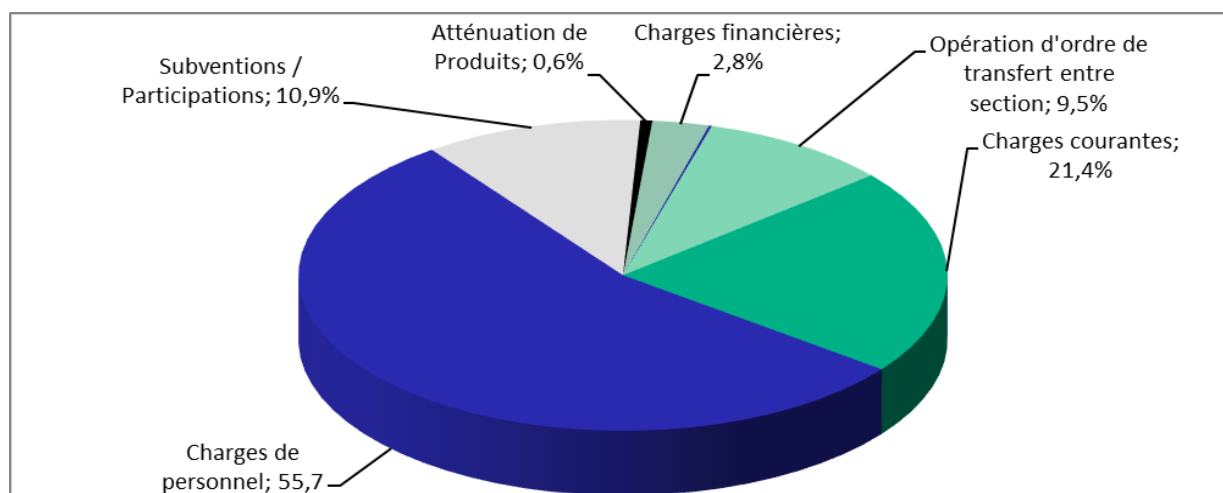
Il faut néanmoins ajouter à ces résultats les reports des exercices antérieurs, à savoir :

Fonctionnement : + 824 614,39 € (report 2019) - 424 614,39 € (part affecté à l'investissement) + 721 834,70 € (résultat 2020) : soit un résultat de clôture de + 1 121 834,70 €

Investissement : -1 307 972,88 € (report 2019) - 673 399,04 € (résultat 2020) : soit un résultat de clôture de - 1 981 371,92 €

### A-FONCTIONNEMENT 2020

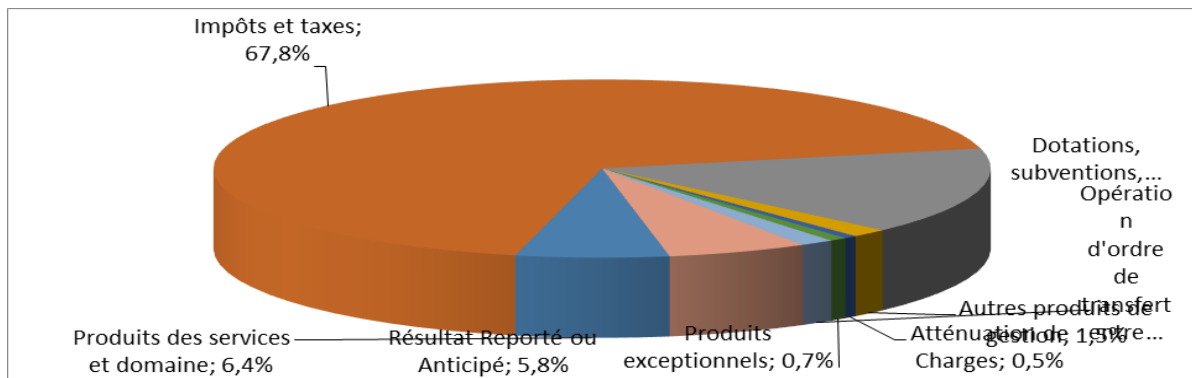
La répartition des dépenses de fonctionnement s'établit de la manière suivante :



Du fait des confinement successifs et de l'impossibilité pour la commune

d'organiser nombre de manifestation, les charges courantes diminuent en 2020 de 21%. Ces charges sont donc destinées à réaugmenter en 2021 dans une mesure raisonnable conformément aux objectifs que s'est fixée la municipalité. La masse salariale reste stable en montant (augmentation de 0.93%). Les charges financières (intérêt des emprunts) représentent seulement 2,8% des dépenses de fonctionnement.

Les recettes sont constituées en grande partie par le produit des impôts et taxes (67.2%) et des dotations et subventions (18.2%).



#### Analyse de l'épargne :

	2017	2018	2019	2020*
Recettes de Ft.	7 993 033 €	7 833 285 €	7 836 815 €	7 816 293 €
Dépenses de Ft.	6 952 098 €	7 025 852 €	6 732 729 €	6 519 761 €
<b>Epargne</b>	<b>1 040 935 €</b>	<b>807 433 €</b>	<b>1 104 086 €</b>	<b>1 404 413 €</b>

NB : l'épargne est calculé sur les dépenses réelles.

# Analyse de l'endettement

Le niveau Le niveau d'endettement de la commune doit s'apprécier au regard de la capacité de la collectivité à rembourser sa dette.

La Capacité de désendettement, est égale au rapport entre le stock de dette et l'Épargne. Ce ratio théorique mesure la durée (en année) nécessaire pour rembourser la totalité de la dette.

## Evolution de notre Epargne

Le Calcul de l'Épargne : Recettes Réelles de fonctionnement – dépenses Réelles de fonctionnement, y compris les charges financières. Le résultat de ce calcul est le solde disponible pour le remboursement du Capital de la dette et le financement des investissements.

	2017	2018	2019	2020*
Epargne	1 040 935€	807 433 €	1 104 086 €	1 404 413 €

## Encours de la dette

Année	2017	2018	2019	2020*
Encours des emprunts	7 439 369	6 687 852	6 923 467 €	7 267 368 €
Encours de dette par habitant (soit 5 701 h au 01/01/2020 selon INSEE)	1 238 €	1 104 €	1 148 €	1 321 €
Encours de dette/ Epargne brute EBF	7,1	8,3	6.27	5,20
Frais financiers/ Encours de dette	3.00 %	4.00 %	4.00 %	2,9 %

La solvabilité de la commune, mesurée par la capacité de désendettement (rapport Encours de dette / Epargne brute), est satisfaisante en 2020 puisqu'elle **s'établit à 5,20 ans**

Capacité de désendettement : **moins de 8 ans : zone verte** ; **entre 8 et 11 ans : zone médiane** ; **entre 11 et 15 ans : zone orange** ; **plus de 15 ans : zone rouge**.

Fin 2018 (données Trésorerie Lamalou), ce stock de dette est conforme à la norme des communes de même strate au niveau régional et départemental, mais est élevé comparativement au niveau national

Bédarieux :	1.321 € / habitant (année 2018)
Département :	1.286 € / habitant (année 2018)
Région :	1.038 € / habitant (année 2018)

# Les Comptes administratifs annexes 2020

## ➤ Les CA eau et assainissement

Les services publics d'eau potable et les services publics d'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux (SPIC) dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu. Un financement par un système de redevance implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses et de spécialiser le budget du service. Les recettes générées pour l'activité couvrent les dépenses.

➤ Par conséquent, le CA 2020 du **Service de l'Eau** est le suivant :

Fonctionnement	Dépenses	1 155 469,49€HT
	Recettes	1 240 587,75€HT
Investissement	Dépenses	456 069,58€HT
	Recettes	418 249,53€HT

Le résultat de l'exercice fait apparaitre :

- Un excédent de 85 118,26€ en fonctionnement
- Un déficit de -37 820,05€ en investissement
- Soit un résultat pour l'exercice 2020 excédentaire de 47 298,21 €

Il faut néanmoins ajouter à ces résultats les reports des exercices antérieurs, à savoir :

Fonctionnement : + 277 346,25€ (report 2019) - 125 000,00€ (part affecté à l'investissement) + 85 118,26€ (résultat 2020) : soit un résultat de clôture de + 237 464,51€ fonctionnement

Investissement : -189 163,87 € (report 2019) -37 820,05 € (résultat 2020) : soit un résultat de clôture de - 226 983,92€ en investissement.

Soit un résultat global de clôture de 10 480,59 €



➤ Le CA du service de l'Assainissement est le suivant :

Fonctionnement	Dépenses	623 413,17 €HT
	Recettes	646 736,02 €HT
Investissement	Dépenses	162 225,91 €HT
	Recettes	230 800,10 €HT

Principales opérations d'investissement en matière d'eau et d'assainissement en 2020 :

- Eau + assainissement zone camp esprit/ la bastide
- Assainissement Clair Logis
- Réservoir et chambre des vannes des Douzes
- Eau + assainissement Place Pasteur

Le résultat de l'exercice fait apparaitre :

- Un excédent de 23 322,85€ en fonctionnement
- Un excédent de 68 574,19 en investissement
- Soit un résultat pour l'exercice 2020 excédentaire de 91 897,04€

Il faut néanmoins ajouter à ces résultats les reports des exercices antérieurs, à savoir :

Fonctionnement : + 207 124,53 € (report 2019) - 80 000 € (part affecté à l'investissement) + 23 322,85€ (résultat 2020) : soit un résultat de clôture de 150 447,38 € en fonctionnement .

Investissement : 302 014,89€ (report 2019) + 68 574,19 € (résultat 2020) : soit un résultat de clôture en investissement de 370 589,08 €

Soit un résultat global de clôture de 521 036,46 €

## ➤ Le CA du campotel

Fonctionnement	Dépenses	63 849,71 €
	Recettes	44 447,40 €
Investissement	Dépenses	27 515,22 €
	Recettes	30 400 €

Le résultat de l'exercice fait apparaître :

- Un déficit de 19 402,31€ en fonctionnement
- Un excédent de 2 884,78 en investissement
- Soit un résultat pour l'exercice 2020 déficitaire de 16 517,53€

Il faut néanmoins ajouter à ces résultats les reports des exercices antérieurs, à savoir :

Fonctionnement : + 13 893,79 € (report 2019) - 19 402,31 (résultat 2020) : soit un résultat de clôture de -5 508,52 € en fonctionnement.

Investissement : 58 906,05 (report 2019) + 2 884,78€ (résultat 2020) : soit un résultat de clôture en investissement de 61 790,83 €

Soit un résultat global de clôture de 56 282,31€

## ➤ Le CA du budget HAE : « Hôtel d'Activités Economiques »

Le budget HAE est un budget qui jusqu'à présent a toujours été équilibré sans subvention du budget principal. Il est composé de plusieurs immeubles de rapport (centre mutualiste, Phoros...) dont les charges (emprunts, amortissements, entretien) et les recettes (loyers) s'équilibrent. Il est donc un outil essentiel du développement économique porté par la municipalité. C'est le budget HAE qui « porte » le Cinéma Jean-Claude Carrière.

Ce budget a été fortement impacté par le covid suite aux annulations de loyers pour aider les entreprises.

Fonctionnement	Dépenses	385 368,17 €
	Recettes	311 124,63 €
Investissement	Dépenses	1 225 441,79 €
	Recettes	955 809,02 €

Le résultat de l'exercice fait apparaître :

- Un déficit de -74 243,54€ en fonctionnement
- Un déficit de - 269 632,77 € en investissement

- Soit un résultat pour l'exercice 2020 déficitaire de -343 876,31 €

Il faut néanmoins ajouter à ces résultats les reports des exercices antérieurs, à savoir :

Fonctionnement : + 63 543,37 (report 2019) - 74 243,54€ (résultat 2020) : soit un résultat de clôture de -10 700,17 € en fonctionnement

Investissement : -363 434,02€ (report 2019) - 269 632,77 € € (résultat 2020) : soit un résultat de clôture de -633 066,79€ en investissement.

Soit un résultat global de clôture de -643 766,96 €